



## Demande visa conjoint français après un oqtf

Par **achref59**, le **14/04/2017** à **12:02**

Bonjour à tt le monde

Je suis tunisien. Je suis entrée la France en 2011 avec un visa touristique d un mois.. Après j'ai fais une demande d'asile en 2012

En 2014 Le tribunal à refusé ma demande alors

Juste après la préfecture ma envoyé oqtf (obligation de quitté le territoire français) J'ai pas fait un recours.. En 2106 j'ai connue Ma femme ( mon halal) elle est française

On habite ensemble j'ai les preuve d un ans de vie commune (facture edf.. Eaux..

Assurance...ect .. ) on va marier dans quelques jours...

Je préfère demandé un visa d au Consulat de Paris en Tunisie.

Est ce que le consul il peut refuser ma demande de visa car j'avais l oqtf en 2014 ?

Est ce qu il me refuser aussi ma demande ou me faire une enquête parce que j'ai resté 5 ans irrégulièrement en France et j'ai pas respecter la date de visa en 2011 ?

Et je peux avoir un problème avec la police au frontières Francais ?

J'attends votre réponse.